N° 462 — CINQ CENTIMES — Dimanche 2 Mars 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 12, Rue du Vieil-Abreuvoir, à LILLE, 14, rue Nationale, à PARIS, 14, *l'Agence d'Affichage*, place de la Bourse, 15, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et le *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité, *Rémonin*, 104, boulevard Anspach et 2, rue des Tanneries.

TÉLÉPHONE

PROCHAINEMENT
L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
PUBLIERA
Un Nouveau Feuilleton

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	88	50	Ext. d'Esp. 4 0/0	73 31	32
4 1/2 0/0 Franç.	—	—	Rio-Tinto.....	388	13
Egypte 6 0/0...	478	12	Panama.....	—	—
5 0/0 Italien...	93	50	Russe.....	—	—
5 0/0 Turc.....	18	25	Alpines.....	235	—
Chemins Turcs	—	—	Suez.....	—	—
6 0/0 Hongr. or.	88	9/16	Russe nouveau	—	—
Banque Ottom.	—	—	Tendance calme.		

LA CONFÉRENCE de Berlin

Nous avons examiné ici même la situation délicate faite à la France par la convocation qui lui était adressée au nom de l'empereur d'Allemagne. Nous avons exposé les répugnances légitimes du pays pour qu'une entente quelconque intervint entre la nation spoliée et la nation spoliatrice et nous terminons en constatant cependant qu'il serait bien difficile à la République, au seul Gouvernement démocratique de l'Europe, de se refuser à une discussion où les intérêts des prolétaires seraient seuls agités. Toutes les fois, en effet, que la question sociale est soulevée la République a le devoir de faire entendre sa voix qui est évidemment, celle qui doit plaider avec le plus d'éloquence et d'autorité la cause des travailleurs.

Depuis un fait considérable, les élections allemandes, s'est produit et il a heureusement changé la face des choses. Sous la pression des événements, le gouvernement de l'Allemagne a modifié ses intentions premières, il a renoncé à faire établir par un Congrès une législation spéciale dont le respect aurait été obligatoire pour tous les contractants.

Il a réduit son projet primitif à une simple conférence économique dans laquelle ne se rencontreront plus des ambassadeurs mais des délégués chargés de faire connaître la situation des classes ouvrières dans leurs pays respectifs.

Il ne s'agit plus de traités internationaux à élaborer, traités qui supposent un consentement mutuel et des concessions réciproques, il s'agit seulement d'un échange de vue entre économistes invités à rechercher les moyens pratiques d'améliorer le sort des classes ouvrières et de donner satisfaction aux vœux qu'elles émettent dans tous les pays.

Dans ces conditions, il était impossible de formuler un refus et la France, si profond que soit le fossé qui la sépare de l'Allemagne, ne pouvait se tenir à l'écart d'un colloque dont les résultats seront certainement platoniques, mais où seront exposées les revendications sociales de la démocratie.

Un autre argument a dû peser sur la décision du gouvernement, les travailleurs de tous les pays sont solidaires et les socialistes allemands, notamment Bebel, Liebnecht et Heine, l'ont prouvé récemment encore en demandant au Parlement même, ou pendant la période électorale, la rétrocession à la France de nos provinces d'Alsace-Lorraine.

Or, il ne fallait pas que notre abstention put être exploitée devant le peuple allemand, par la presse soudoyée, comme une marque de l'indifférence de la République pour le sort des ouvriers, et c'est la tactique que les agents de M. de Bismarck se seraient sans aucun doute empressés de suivre, afin de faire fermenter dans le cœur du peuple allemand un nouveau levain de haine contre la France. Ils nous auraient montrés comme étant prêts à sacrifier les intérêts des travailleurs du monde entier à nos rancunes, à notre désir de revanche, à l'hostilité que le nom seul de l'Allemand provoque en nous, et qui aurait souffert de ce malentendu habilement exploité? Le progrès et le prestige de l'idée républicaine devant les peuples.

Le gouvernement a donc bien fait à notre avis, d'adhérer à la conférence de Berlin, telle qu'elle se présente aujourd'hui et alors surtout que toutes les autres puissances ont répondu à l'invitation par un acquiescement.

Il est vrai que les boulangistes qui ont comme chacun le sait, le monopole du patriotisme ne sont pas contents, ils estiment sans doute qu'il est préférable de fabriquer de la poudre sans fumée pour l'étranger, comme M. Naquet, ou de prononcer des harangues épileptiques comme MM. Laur et Déroulède. Pour nous, nous pensons qu'on sert mieux les intérêts des travailleurs en ne se refusant pas à les discuter et à les défendre quand toutes les nations les abordent et nous croyons que la République doit à sa dignité même de ne pas garder le silence quand les monarchies prennent la parole.

C'est une façon de comprendre le patriotisme et la grandeur de la France, qui vaut bien, il nous semble, celle des amis de M. Boulanger.

Th. BERGÈS.

Comment attaquerons-nous DANS LA PROCHAINE GUERRE

Comme en réponse au petit livre de Stoffel: *Une alliance possible avec l'Allemagne*, une brochure vient de paraître à Berlin sous ce titre : *Comment attaquerons-nous dans la prochaine guerre?*

Quand, au commencement de notre siècle, Napoléon après avoir essayé vainement de se faire une alliée de la Prusse dut conduire son armée en Saxe, il y eut à Berlin un élan indescriptible : les jeunes officiers hantés par l'image du grand Frédéric et surexcités par les clameurs des vieux généraux de la guerre de sept Ans aiguisèrent leurs épées à la porte de l'ambassadeur de France; la reine de Prusse, en uniforme de dragon, se montrait dans les casernes et passait des revues. « Nous sommes les sauveurs de tous nos frères d'Allemagne », s'écriait le roi. Deux mois et demi après, Napoléon entrait à Berlin et envoyait à Paris l'épée de Frédéric qu'il était allé prendre sur le tombeau de Postdam. Ainsi s'écroula toute cette jactance dans la journée d'Iéna.

Hélas! soixante-quatre ans plus tard, l'histoire nous représente encore le même spectacle; mais, cette fois, l'aveuglement entraîne la France à l'abîme.

La guerre de 1870 est déclarée avec frénésie « Il ne manque pas un bouton de guêtre ! » dit le ministre de la guerre. « C'est ma guerre ! » répète l'impératrice Eugénie ; et dans les rues, on chante la *Marseillaise* en criant : « A Berlin! » — Et quelques mois plus tard Paris capitule, les Allemands ont passé la Loire...

Voilà qu'aujourd'hui la même arrogance reparaît chez les vainqueurs d'hier. On ne se contente plus de l'Alsace-Lorraine, on veut aussi la rive du Rhin à qui on fera la guerre et comment on la fera.

On attaquera. Voilà d'abord un axiome. Cela posé, on cherche la meilleure manière.

Cette forfanterie ne nous déplaît pas chez nos vainqueurs; car l'histoire nous apprend qu'elle ne suffit pas pour assurer le succès, mais qu'elle précède le plus souvent les grands revers.

Avant de vous demander comment vous mangerez le lion, il faut le mettre à terre, messieurs les Allemands. Le lion ne se bat que quand il est attaqué. — Ainsi voulons-nous faire. — Mais quand il est attaqué, il ne se contente pas de se défendre, il attaque à son tour.

Vous pourriez donc avoir un jour à regretter de n'avoir pas étudié l'autre question : « Comment nous défendrons-nous dans la prochaine guerre ? »

Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve ; mais nous avons tenu à dire ici que la jactance que nous fait pas peur et que si nous nous recueillons dans le silence, nous n'en avons pas moins conscience de notre force.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Le centre gauche

Le centre gauche vient de procéder au renouvellement de son bureau.

Ont été élus : président, M. Bérenger; vice-présidents, MM. Gailly et Foncher de Careil; secrétaires, MM. Franck-Chauveau et Sébline questeur, M. de Roziére.

Le livret des ouvriers

La commission relative au livret des ouvriers s'est réunie aujourd'hui, elle a nommé président M. Pouyer-Quertier et secrétaire M. Gaillard. Le rapporteur sera ultérieurement désigné.

Des observations qui ont été échangées au cours de cette première séance, il résulte que la commission est favorable au projet de loi.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Magnin, vice-président.

La loi sur la presse

Le Sénat continue la discussion, en délibération, sur la proposition de M. Marcel Barthe, relative au régime de la presse.

M. Cordillet, rapporteur, combat le contre-projet de M. Lisbonne, qu'il demande au Sénat de ne pas adopter.

Après une réplique de M. Lisbonne, l'article 1er est mis aux voix.

La première partie, relative aux délits d'injure et d'outrage, commune au projet Barthe et au contre-projet Lisbonne, est adoptée.

La 2e partie, spéciale au projet de la commission est adoptée par 174 voix contre 107.

M. Bardoux développe un paragraphe additionnel portant que les délits d'injure publique et de diffamation adressées au Sénat, à la Chambre des Députés ou au ministère resteront soumis à la juridiction du jury. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas là des personnes vivantes (On rit).

M. Marcou. — Nous ne sommes pas des personnes défuntes.

M. Bardoux. — Je veux dire qu'il s'agit de personnes morales vis-à-vis desquelles il ne peut pas y avoir de délits d'injure et de diffamation soumis à la police correctionnelle, parce qu'ils sont dans ce cas des délits diffamatoires.

Il y va de la dignité du Sénat de ne pas faire juger par des juges ordinaires les offenses dirigées contre lui : il y va aussi de la liberté de la presse.

M. Marcel Barthe combat le paragraphe additionnel. Il cite un article de l'*Intransigeant* contenant des outrages contre le Parlement, le ministère, contre l'armée, et soutient que de telles injures doivent être soumises à la police correctionnelle.

M. Thévenet fait remarquer que les corps constitués doivent prendre une délibération spéciale pour que des poursuites soient dirigées contre leurs diffamateurs. Ils restent donc juges de la décision qu'ils doivent prendre.

M. Bérenger dit que pour lui la partie essentielle du l'amendement est celle qui a trait au ministère. En ce qui touche les deux Chambres, l'opinion générale est qu'elles doivent dédaigner les attaques dirigées contre elles; leur juge c'est le pays, c'est l'électeur. Le ministère est l'expression même de la politique, et toute diffamation qui attaque le ministère a forcément un caractère politique.

Il est très difficile en réalité de distinguer la critique de la diffamation en pareille matière; on ne peut le tenter sans porter atteinte à la liberté de discussion, c'est ce qui se pratiquait sous l'Empire, et dès cette époque j'ai signalé tous les dangers de cet système.

La liberté en réalité ne peut aller sans quelque licence, nous sommes aujourd'hui au pouvoir, mais rappelez-vous ce qui se passait quand nous étions dans l'opposition.

Pour que la discussion des actes ministériels soit libre, il faut qu'elle puisse avoir un caractère diffamatoire. Je demande le renvoi de l'amendement à la commission.

M. Marcel Barthe combat l'amendement et le renvoi.

M. Bérenger demande alors la division et prie le Sénat de réserver au jury le jugement des délits de diffamation et d'injures contre le ministère.

M. Bardoux maintient son amendement tout entier.

La première partie de l'amendement relative au Sénat et à la Chambre des députés est repoussée.

La seconde partie relative au ministère est mise aux voix. Après une épreuve douteuse elle est repoussée.

L'ensemble de l'article 1er est adopté.

L'article 2 l'est également avec une modification proposée par M. le rapporteur.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi.

L'ensemble est adopté par 176 voix contre 95.

Jeudi à 3 heures séance publique.

La séance est levée à 6 heures.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le groupe agricole

Paris, 28 février. — Le groupe agricole a entendu aujourd'hui vendredi le rapport de M. de Villebois-Mareuil sur l'importation étrangère.

Ce rapport conclut au vœu suivant :

« Le groupe agricole, considérant que la taxation à 1 fr. 20 du pain étranger introduit en France est le résultat d'une simple omission faite par la législation, demande vous que, dans l'élaboration du tarif général, la commission des douanes tienne compte de la nécessité de rétablir, au point de vue du droit à percevoir, entre la farine et le pain, la proportionnalité qu'avaient établie les auteurs des tarifs de 1861 et de 1881.

Commission des Douanes

Paris, 28 février. — La commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Méline.

Elle a entendu M. Faye, ministre de l'agriculture, sur la question du droit relatif au maïs.

Le ministre a excusé M. le président du conseil qui n'a pu se rendre à la séance de la commission.

Il se croit pas le moment bien choisi pour s'occuper d'un droit sur le maïs, car la situation de l'agriculture s'est beaucoup améliorée depuis l'année dernière.

La récolte du blé a été très bonne et le blé est vendu très bien.

La production de la pomme de terre tend à augmenter; celle de la betterave a été, cette année, très considérable.

La viniculture seule est toujours en souffrance; la récolte dernière ne dépasse pas 23 millions d'hectolitres de vin.

« Il ne faut frapper d'un droit, dit le ministre, que les produits étrangers qui font concurrence aux produits français.

» Or, le maïs étranger ne fait pas une concurrence sérieuse au maïs français qui ne peut recevoir aucun emploi industriel.

» Aussi la culture cultivée en maïs a-t-elle peu varié en France.

» Les rendements seuls ont augmenté; ils se sont élevés de 10 à 16 hectolitres par hectare.

» Cependant la quantité de maïs produite en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture; il lui manque au moins un million de quintaux qu'elle est obligée d'emprunter à l'étranger, et il ne faut pas espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

» La consommation du maïs, ajoute le ministre, ne peut qu'augmenter à raison du prix élevé de l'avoine; ce prix élevé est la preuve que l'avoine ne souffre pas de la concurrence du maïs.

» La culture de l'avoine ne peut pas, du reste, s'étendre au-delà d'une certaine limite et elle ne peut suffire à tous les besoins de la consommation.

» Quant à la pomme de terre, sa production qui était, il y a cinquante ans, de quatre-vingt millions d'hectolitres, est arrivée aujourd'hui à cent quarante-sept millions.

» Le prix moyen est néanmoins resté stationnaire; il est en moyenne de 6 fr. 96 le quintal.

» L'exportation est de 1 million de quintaux environ.

» L'agriculture est donc désintéressée dans la question.

» En réalité, ce sont les distilleries de betteraves, qui réclament le droit contre les distilleries de grains. »

Si le ministre croyait la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Sinon, il serait d'avis que le droit de 3 fr. demandé sur le maïs fut abaissé à une somme moindre, par exemple à 1 fr. 50.

La commission entendra lundi le ministre du commerce.

L'élection de Saint-Dié

Paris, 28 février. — La commission d'enquête sur l'élection Pinot, avait offert par l'organe de son président, M. Buvignier, à M. Jules Ferry de l'entendre.

M. Jules Ferry a écrit au président qu'il le remerciait de sa démarche obligeante, mais qu'il jugeait sa présence inutile devant la Commission.

M. Jules Ferry ajoute dans sa lettre qu'il n'a dirigé aucune protestation personnelle contre l'élection de son concurrent et qu'il considère que cette élection doit être appréciée en dehors de lui et des informations qu'il pourrait apporter.

Les sociétés par actions

Paris, 28 février. — M. Thévenet est entendu par la commission chargée d'examiner le projet voté par le Sénat et tendant à la révision de la loi de 1867 sur les sociétés par actions.

Le ministre a déclaré qu'à son avis toute législation sur la matière devait porter sur les quatre points suivants :

1° Suppression des formalités imprescriptibles sur la réalité des versements et des souscriptions ;

2° Obligation de libération totale des titres avant leur mise au porteur ;

3° Changement des dispositions relatives à la vérification des apports en vue de dégager la responsabilité de l'Etat ;

4° Suppression des délits spéciaux prévus par la loi de 1867, c'est-à-dire des délits de dividendes fictifs, de nullité par défaut d'apport et autres prévus par les articles 43 et 44 de la loi de 1867; par suite, application pure et simple à ces cas de l'article 404 du code pénal relatif à l'escroquerie.

Le ministre demande à la commission de statuer sur ces questions de principe et de le consulter, pour que il se réserve de faire connaître l'opinion du gouvernement sur les détails de la loi.

NOUVELLES DIVERSES

Perquisitions au journal, la Presse

Paris, 28 février. — Sur mandat d'un juge d'instruction du parquet de la Seine, des perquisitions ont été faites, ce matin, dans les bureaux du journal la *Presse*, par les soins de M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires.

Il s'agissait de retrouver la copie de la lettre, ou plutôt de la fausse lettre, de M. Herbette, directeur du service pénitentiaire au ministère de l'intérieur, adressée quelques jours avant la condamnation du duc d'Orléans au directeur de la prison de Clarvaux, lettre publiée par la *Presse*.

Le lendemain, une note officieuse de l'*Agence Havas*, annonçait qu'on était en présence d'un faux.

La perquisition n'a donné aucun résultat.

M. Clément, ne pouvant pénétrer dans le bureau de M. Laguerre, inviolable comme député, s'est borné à entrer dans la salle de rédaction et à faire part de l'objet de ses démarches.

Si le parquet a délivré un mandat à l'effet de rechercher la pièce détournée des dossiers du service pénitentiaire que nous avons publiée dans notre journal, lui fut-il répondu, c'est que la pièce existait et que notre information était exacte.

Que devient donc le démenti qui nous a été infligé par l'*Agence Havas*? Au reste, vous pouvez chercher, nous avons trouvé.

En effet, après avoir inutilement fouillé toute la série qui se trouvait au journal M. Clément s'est retiré, sans avoir saisi pièce de la pièce fausse qu'il avait ordre de saisir.

LE GÉNÉRAL HUBERT CASTEX

devant le Conseil d'enquête

Paris, 28 février. — Le conseil d'enquête devant lequel doit comparaître le général Hubert-Castex se réunira samedi à l'Ecole militaire.

Le général de Galliffet, président, a convoqué hier, par dépêche, tous les membres de ce conseil.

Il est probable que le général Hubert-Castex ne sera entendu que dans une seconde séance qui aurait lieu lundi.

LA NEIGE

Le Havre, 28 février. — Une véritable tourmente de neige s'est abattue sur notre ville, dans la matinée.

En quelques minutes, le sol était recouvert d'une couche de neige de plusieurs centimètres.

Rouen, 28 février. — La neige est tombée avec abondance hier soir, à Rouen et dans les environs. Dans les rues de la ville elle fondait à mesure qu'elle touchait le sol, mais, dans la campagne, elle forme une couche assez épaisse en certains endroits.

Faits Divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

L'ASSASSIN DE M. ROUX. — Paris, 28 février. — MM. les docteurs Vibert et Ballet, chargés d'examiner l'état mental de Regad, l'assassin de M. Roux, directeur des affaires départementales à la préfecture de la Seine, ont déposé aujourd'hui leur rapport au parquet.

Ce rapport conclut à l'irresponsabilité de l'assassin.

Mme PATTI SOUS LA NEIGE. — New-York, 28 février. — Mme Patti et presque tous les membres de sa compagnie sont indisposés et enrhumés par suite de l'arrêt de leur train pendant trois heures au milieu des montagnes, la circulation ayant été interrompue par les neiges.

L'ESPION DE NICE. — Nice, 28 février. — L'individu arrêté hier se nomme Della-Croce.

LES LOUPS A TOULOUSE. — Toulouse, 28 février. — La neige a fait son apparition à Toulouse et aux environs.

Par suite de l'abondance dans les hauts sommets des Pyrénées, les loups abandonnent leurs repaires et infestent le canton de Luchon et la vallée de Saint-Paul-d'Oueil. Les communes de Cierp, de Mayrègne, de Cazaubous sont ravagées; une vingtaine de moutons ont été dévorés.

Munis de cornes, de clochettes, de conques marines, les habitants ont organisé des battues encore sans résultats.

Une battue générale dans la vallée est décidée par les officiers de la louveterie.

Nouvelles Étrangères

La Conférence de Berlin

Berne, 28 février. — Il résulte des négociations en cours entre les divers cabinets que plusieurs des puissances qui prendront part à la conférence de Berlin et notamment la France, donneront à leurs représentants des pouvoirs limités, de manière à éviter, en certaines questions venalent à y être soulevées, par exemple celle du désarmement, ils de-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 118

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

Son vêtement de velours, dont le noir lustré faisait ressortir la blancheur du plastron, du col et des poignets de la chemise, lui allait à ravir et lui donnait fort bonne mine. Son petit chapeau à forme ronde, aux bords très relevés, placé crânement sur l'oreille, et des bottines bien cirées complétaient son costume de jeune rapin.

— Mon jeune ami, lui dit le poète, je te fais mes compliments, tu es tout à fait bien comme cela. Je t'ai prié de venir ce matin parce que j'ai une commission à te donner. Prends cette lettre, tu vas la porter immédiatement à son adresse : Mlle Mourillon, 8, rue Linné. Tu la remettras à la demoiselle elle-même, tu entendrs, que son père soit là ou non. Mlle Mourillon aura une réponse à te donner, tu l'attendras. Cette réponse que je demande est une lettre pour Georges Ramel et que tu porteras à ton maître. Il est bon que tu sachas, dès à présent, que Mlle Mourillon, qu'on appelle Mionne, est la fiancée de Georges Ramel.

Maintenant, pars et reviens le plus vite possible; je t'attendrai pour déjeuner.

— J'ai de bonnes jambes, monsieur Alexis; si la demoiselle ne me fait pas trop attendre, je serai ici avant onze heures.

— D'ailleurs, tu peux prendre l'omnibus.

— Non pas, j'irai plus vite en courant.

— Soit, fais comme tu voudras.

Le gamin glissa la lettre dans la poche de sa jaquette et partit.

Une demi-heure après, il sonnait à la porte du logement d'Ambroise Mourillon.

Celui-ci n'était pas encore revenu de sa promenade du matin. C'est la femme de ménage qui vint ouvrir à Lucien. Afin de soulager Mionne et pour qu'elle eût un peu plus de repos, Mourillon s'était décidé à se donner le luxe d'une servante qui, moyennant vingt francs par mois, venait deux fois par jour, le matin de neuf à onze heures, et le soir de cinq heures à huit heures, pour faire la cuisine et le gros ouvrage de la maison.

— Qu'est-ce que vous voulez? demanda la femme de ménage au messager.

— Je désire voir Mlle Mourillon.

— Elle est occupée en ce moment.

— Elle voudra, je pense se déranger un instant; c'est une lettre que j'ai à lui remettre.

— Donnez-la, cette lettre, je vais la lui porter.

Lucien secoua la tête.

— Je dois la remettre moi-même à Mlle Mourillon, répondit-il.

— Ah! c'est différent, dit la femme.

Elle ferma la porte, fit entrer Lucien dans le salon et s'éloigna en grommelant.

Le jeune garçon n'attendit pas longtemps; au bout de deux minutes une porte s'ouvrit devant lui et Mlle apparaître Mionne. Les deux regards se croisèrent et Mionne et Lucien restèrent un instant immobiles, se regardant, comme étonnés.

— Vous êtes porteur d'une lettre, monsieur, dit Mionne, que vous ne devez remettre qu'à moi-même, paraît-il.

Le son de la voix de la jeune fille fit tressaillir Lucien, et c'est avec émotion, les yeux toujours fixés sur le charmant visage de Mionne, qu'il tira la lettre de sa poche et la présenta en disant :

— Veuillez lire, mademoiselle; vous aurez, je pense, une réponse à me donner.

— Mais, balbutia Mionne, je ne sais si je dois... je ne reçois jamais de lettres... De qui est-elle, cette lettre?

— De M. Alexis Mollin.

— De M. Alexis! s'exclama Mionne; oh! mais, ce n'est plus la même chose. Donnez, monsieur, donnez!

Rougissante, elle prit la lettre, la sortit de l'enveloppe, la déplia et, toute tremblante, elle lut.

Lucien la regardait toujours avec surprise et admiration en même temps; il ne perdait pas un mouvement de sa physionomie, où se reflétaient successivement les impressions causées par sa lecture. Il la vit essuyer du bout de ses doigts deux grosses larmes qui voilaient ses yeux, pendant que sa poitrine, gonflée, haletante, étouffait un sanglot.

— Mon Dieu, comme elle ressemble à ma petite sœur! se disait-il éperdu.

Les beaux cheveux blonds frisés de Mionne, l'expression de son regard, sa bouche, ses joues rondes, tous ses traits, enfin, et jusqu'au timbre mélodieux de sa voix rappelaient à Lucien sa sœur de lait, qu'il avait tant aimée, et cependant il hésitait à reconnaître Herminie dans cette belle jeune fille si gracieuse et si pleine de distinction, dont l'aspect seul inspirait un respect profond.

A un moment, indiquant la violence de son émotion, une contraction nerveuse creusa sur les joues de Mionne deux adorables petites fossettes, terminant un pli particulier de ses lèvres.

Lucien eut un nouveau tressaillement; ses yeux étincelèrent et un cri de joie, de bonheur faillit lui échapper. Enfin il reconnaissait Herminie, sa sœur de lait; il ne doutait plus, c'était elle, c'était bien elle!

Mionne releva la tête après avoir lu deux fois la lettre d'Alexis Mollin.

— Monsieur, dit-elle à Lucien, veuillez vous asseoir; je vais écrire la réponse que me demande M. Mollin. Je tiens à ne pas vous faire attendre trop longtemps.

Sur ces mots, elle sortit du salon, légère comme une gazelle.

Lucien s'est dans un fauteuil et, pensif, les yeux clairs, le cœur, il attendit.

Mais qu'allait-il faire? Oserait-il dire à Mionne qu'il était Lucien Morel, son frère de lait?

Il était comblé de trouver heureux et aimé il n'aspirait plus qu'à le rendre voir, au moins, le tableau de Georges Ramel. Il y avait de cela deux jours, et il avait eu le temps de vie, il en complétement changé, il était complétement, celui qu'il avait rêvé, s'ouvrait devant lui; il n'avait eu jusqu'alors, de mère morte, que deux grandes affections; enfant, il avait aimé Herminie comme une sœur, et plus tard, son amitié pour Laurence avait été celle d'un frère, Herminie, Laurence! Ces deux noms étaient unis dans sa pensée comme les deux personnes dans son cœur.

Après avoir perdu l'une, il croyait avoir aussi perdu l'autre, et il avait pleuré la seconde comme la première.

O joie suprême! Il avait rencontré Alexis Mollin et son âme n'était plus un désert!... Maintenant, il savait que Laurence vivait et n'avait plus rien à redouter des misérables qui avait voulu, la perdre et, grâce à Alexis encore, il retrouvait Herminie!

Qu'avait-il donc fait pour un si grand bonheur!

Et ce n'était pas tout; Alexis Mollin était son ami, son protecteur, son une nouvelle affection, non moins grande que les autres, avait déjà pris racine en son cœur.

Lucien se sentait tout le de la confiance qu'Alexis Mollin mettait en lui. Cela le grandissait et animait son esprit d'un noble orgueil. Maintenant Alexis pouvait tout lui demander, tout exiger de lui, il était prêt à reconnaître le bien qu'on lui faisait par son dévouement.

XXXII

LE FRÈRE DE LAIT

Un quart d'heure s'était écoulé lorsque Mionne reparut, tenant à la main la lettre qu'elle venait d'écrire.

Vivement, Lucien se dressa sur ses jambes.

La jeune fille s'avança vers lui.

— Monsieur, dit-elle, M. Alexis Mollin m'apprend, dans sa lettre, que vous êtes l'élève de M. Georges Ramel et que vous allez le retrouver en Bretagne.

Lucien s'inclina.

— Quand partez-vous? demanda-t-elle.

— Ce soir ou demain, mademoiselle, répondit-il en souriant.

— Cette lettre est pour M. Georges Ramel, reprit-elle; je vous la confie.

— Je le remettrai à mon maître, mademoiselle, et je ne manquerai pas de lui dire que j'ai eu le bonheur de vous voir et de causer un instant avec vous. Mais n'avez-vous rien à me dire que je puisse lui répéter de vive voix?

Un doux sourire effleura les lèvres de Mionne et elle répondit simplement :

— Il lira ma lettre.

Lucien n'avait plus qu'à se retirer; mais il restait immobile, embarrassé devant la jeune fille, qui l'examinait attentivement et ne songeait point à le congédier.

— Mademoiselle, reprit Lucien s'enhardissant, vous me regardez en ce moment comme je vous regardais tout à l'heure pendant que vous lisiez la lettre de M. Alexis Mollin; est-ce que ma figure ne vous rappelle pas quelqu'un que vous avez connu?

— Si vraiment, monsieur, et je cherche...

Le front du jeune garçon s'irradia.

— Je vous dirais bien mon nom, fit-il jmais peut-être l'avez-vous oublié.

— Comment vous appelez-vous donc?

— Lucien.

Mionne éprouva un vif saisissement.

— Lucien, répéta-t-elle.

— Lucien Morel.

— Lucien, Lucien, mon frère!... s'écria Mionne; c'est bien vous, c'est vous, c'est toi... Quelle surprise! Quoi, tu m'avais reconnue et tu ne disais rien! Il m'appelait mademoiselle! Oh! mon frère! Crois-tu donc que je n'ai pas gardé de souvenir de mon enfance? N'est-ce pas le même lait qui nous a nourrie? Nous avons dormi l'un près de l'autre dans le même berceau, tu pouvais m'appeler ma petite, nous a tous sur ses genoux, bercés dans ses bras, et, pour que nous ne soyons pas jaloux, elle nous donnait à chacun part égale de ses baisers.

Ah! Lucien, mon frère, c'est toi... Va, je te reconnais maintenant; c'est bien là ton sourire et ton bon regard d'autrefois, quand tu me disais en me embrassant : « Ne pleure pas, petite sœur, ne pleure pas; va, quand je serai grand on ne te battra plus! » Mais embrasse-moi donc, mon frère!

Lucien poussa un cri de joie folle et se jeta dans les bras de Mionne.

Ce fut une douce étreinte fraternelle. Et quand ils se furent embrassés, Lucien reprit la parole et dit :

— Enfin, vous êtes heureuse, maintenant, vous avez retrouvé vos parents?

— Non, répondit-elle, je n'ai pas retrouvé mes parents, que je n'ai point cherchés, d'ailleurs; c'est à eux à me retrouver, s'ils le veulent.

— Mais on vous appelle mademoiselle Mourillon?

— C'est le nom de mon père adoptif, que j'aime autant que s'il était réellement mon père.

Et, rapidement, Mionne raconta à son frère de lait comment Ambroise Mourillon l'avait trouvée mourante sur la route d'Auxonne, au milieu des bois, et comment elle était devenue sa fille.

Cependant le temps passait vite. Onze heures venaient de sonner. Malgré tout le plaisir qu'il éprouvait à causer avec Mionne, Lucien ne pouvait oublier plus longtemps qu'Alexis Mollin l'attendait.

Il prit congé de la jeune fille, mais pas sans lui avoir fait la promesse que la voir aussitôt qu'il serait de retour de Bretagne.

Il était près de midi quand Alexis Mollin, inquiet, vit, de sa fenêtre, apparaître Lucien dans la rue, courant, essoufflé, tout en sueur.

— N'aurait-il pas trouvé ma lettre? se demanda le poète.

Ne voyant pas revenir le gamin aussi promptement qu'il l'avait annoncé, Alexis avait pu craindre que Mourillon n'eût pas permis à Mionne d'écrire la lettre qu'il lui demandait pour Georges.

Mais, dès qu'il eut ouvert lui-même la porte à son messager, il fut rassuré. Le jeune audacieux de Lucien, le joli qui éclatait dans son regard lui disaient qu'il avait rempli sa mission comme il le fallait et avec succès.

— Est-ce raisonnable de se mettre dans un état pareil? dit Alexis d'un ton moitié affectueux, moitié grondeur; tu es rouge comme un coq, tu dois avoir couru de bien loin pour te peigner.

— J'ai couru tout le long du chemin pour revenir.

— Tu es donc resté bien longtemps chez M. Mourillon?

(*A suivre*) EMILE RICHEBOURG.